

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

### UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

→ **OBJET** : relative au projet de régularisation des installations classées liées à la gestion de fin de vie d'aéronefs hors d'usage et des déchets associés sur le site de L'EAR 279 (Elément Air Rattaché) sur les communes de Châteaudun, Jallans et Villemaury

→ **ADRESSE PHYSIQUE DE L'INSTALLATION** : Elément Air Rattaché «Lieutenant Beau », Route d'Orléans, 28200 Châteaudun

→ **PORTEUR DE PROJET** : Monsieur le Commandant de la Base aérienne 123 « Commandant Charles Paoli » d'Orléans Bricy, BP 30130, 45143 Saint Jean de la Ruelle;

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES** auprès du Lieutenant-Colonel Lionel RAYMOND – tel 0237448101 : mail : lionel.raymond@intradef.gouv.fr

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 37 jours, du lundi 12 avril 2021 à 9h00 au mardi 18 mai 2021 à 17h30

→ **LE DOSSIER COMPLET** comportant notamment l'étude d'impact, de dangers et leur résumé non technique accompagnés de l'avis de l'Autorité Environnementale et de la réponse du porteur de projet sont déposés en mairies de Châteaudun (siège de l'enquête), Jallans et Villemaury, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier complet est également consultable depuis un poste informatique, à la Préfecture d'Eure-et-Loir, place de la République à Chartres et sur son site internet : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/politiques-publiques/enquetes-publiques-et-consultation-du-public/enquetes-publiques/en-cours>

Les avis émis par les collectivités territoriales et leurs groupements seront insérés sur le site internet de la Préfecture mentionné ci-dessus, à mesure de leur réception.

→ **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : M. Pierre COUTURIER, ingénieur du Ministère de la Défense, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairies de Châteaudun, Jallans et Villemaury, aux dates, heures et lieux suivants :

DATES	HEURES	LIEU
lundi 12 avril 2021	9h00-12h00	Mairie de Châteaudun Hôtel de ville – 2 place du 18 octobre 1870
mardi 18 mai 2021	14h30-17h30	
mardi 20 avril 2021	14h30-17h30	Mairie de Villemaury Saint-Cloud-En-Dunois 30, rue des Murgers
mardi 4 mai 2021	14h30-17h30	
lundi 26 avril 2021	9h30-11h30	Mairie de Jallans 12, rue de la République

→ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- sur les registres papiers ouverts à cet effet en mairies de Châteaudun, Jallans et Villemaury, accessibles aux heures d'ouverture au public,
- par voie postale, par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Châteaudun. Celles-ci seront annexées au registre d'enquête ;
- à l'adresse électronique suivante : [pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr) Celles-ci seront insérées, de façon anonymisée, au fur et à mesure de leur réception, sur le site internet de la Préfecture mentionné plus haut

Les mesures sanitaires liées au covid 19 mises en place dans le cadre de cette enquête seront affichées dans les trois mairies. Le public devra obligatoirement porter un masque et se munir d'un stylo s'il souhaite déposer une observation ou une proposition.

→ **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR** seront consultables pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairies de Châteaudun, Jallans, Villemaury, (communes d'implantation de l'EAR 279) de La Chapelle-Du-Noyer et de Thiville (communes du périmètre d'affichage), à la Préfecture d'Eure-et-Loir – DC – Bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir à l'adresse suivante : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/politiques-publiques/enquetes-publiques-et-consultation-du-public/enquetes-publiques/Terminees>

→ **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, Madame le Ministre des Armées accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera un refus, par arrêté motivé.